

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS

A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfert, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

1 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Les Anarchistes. — Le vol de dynamite de Soisy-sous-Etiolles.
Les Exploits de Stambouloff.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 courant, de vouloir bien le renouveler d'urgence pour éviter un retard dans l'envoi de leur journal.

L'Election de Vaugneray

Parmi toutes les élections qui intéressent les électeurs du Rhône, celle de Vaugneray semble éveiller tout particulièrement l'opinion publique. Pour mieux dire le vrai, c'est à propos de cette élection que, jusqu'à présent, se sont élevées les polémiques les plus passionnées. Du premier jour en effet, le *Lyon Républicain* a commencé contre les adversaires de M. Auguste Ferrouillat des attaques étrangement violentes. Tout d'abord, les plus honorables et les plus estimés républicains du canton de Vaugneray ont été traités de jésuites ongles, de boulangistes et autres aménités — qui ne sont pas d'ordinaire du style de notre confrère, — qui s'aplanissent, bien étrangement, à des hommes dont la veille le *Lyon Républicain* célébrait les vertus républicaines — et qui trahissaient, à coup sûr, une très vive crainte du résultat final des élections du 31 juillet.

A ces attaques, à ces accusations — disons le mot, à ces calomnies — nous avons dû laisser nos amis répondre vertement et catégoriquement. C'est ainsi que les polémiques se sont envenimées et que beaucoup de choses — au moins inutiles au débat — ont déjà été dites de part et d'autre à la plus grande joie de la réaction qui compte les coups — les coups que nous nous donnons entre républicains.

Cependant, elle a mieux fait que de compter les coups, la réaction. Elle a déjà indiqué, ou à peu près, de quel côté étaient ses préférences. De même qu'avant-hier l'*Express* — enfant terrible — compromettait singulièrement M. Faure en le comptant au nombre de ceux dont il espérait l'élection, de même hier matin ce journal a-t-il formellement indiqué ses préférences pour l'honorable M. Ferrouillat, un de ceux, dit-il, qui constituaient au conseil général le parti des modérés avec MM. du Sablon, de Jerphanion, Sonneray-Martin, de Veysièrre, Lagrange et quelques autres encore.

Or, toute la question est de savoir — sans gros mots et sans invectives — si les électeurs du canton de Vaugneray veulent avoir un représentant votant avec M. de Jerphanion, M. Lagrange et M. Sonneray-Martin, ou s'ils veulent avoir un représentant votant avec la gauche du conseil général. C'est cela que, du premier jour, on aurait pu et dû dire; — mais c'est ce à quoi il paraît que le *Lyon Républicain* n'a pas été bien aise de répondre — préférant entretenir le public des affaires privées de M. le maire de la Demi-Lune, lequel n'est intéressé dans l'affaire qu'au titre d'électeur; — il est vrai que nous pouvons ajouter : d'électeur beaucoup plus influent que le voudrait M. Ferrouillat.

Mais, répondent les partisans de ce dernier, qu'importe que M. Ferrouillat

lié d'amitié et d'intérêt avec ces messieurs de la droite, vote le plus souvent avec eux?

Cela importe si bien que, s'il n'avait tenu qu'à M. Ferrouillat, ni M. Clapot, ni M. Nolot, n'auraient été nommés président du conseil général. Unis à ces messieurs de la droite, M. Ferrouillat a constamment voté contre eux, se séparant ainsi bruyamment de la majorité républicaine et agissant, dans notre première assemblée départementale, comme il devait aussi agir dans son journal quand il battait en brèche toute la démocratie du Rhône et qu'il combattait nos quatre sénateurs sortants pour leur substituer M. Ulysse Pila et ses amis.

Il sied donc mal au journal de M. Ferrouillat de se placer sur le terrain du républicanisme et, là-dessus, de faire le procès de M. Périé. M. Périé, dont l'arrivée à la mairie de Vaugneray était saluée de ces mots par le *Lyon Républicain* : Enfin, Vaugneray est arraché à la réaction! M. Périé s'honore d'un passé que pourrait envier M. Ferrouillat lui-même. Depuis l'époque où, sous l'Empire, il faisait son droit à Paris, il a manifesté hautement — et c'était alors plus dangereux que lucratif — ses opinions républicaines et quoiqu'appartenant, lui aussi, à une famille hautement estimée dans la démocratie du Rhône, — il n'a jamais cherché à profiter de sa parenté pour se soustraire à aucun de ses devoirs. Le capitaine, puis le sergent de Belfort a maintenant quarante-six ans. Depuis le temps où il faisait le coup de feu contre les Prussiens, il n'a fait parler de lui qu'en enlevant la mairie de Vaugneray au réactionnaire M. Rambaud — ce dont M. Ferrouillat n'avait jamais eu l'idée.

Il est vrai que M. Ferrouillat avait bien peu le temps de s'occuper du canton de Vaugneray — lui qui avait tant d'affaires en Afrique et en Tunisie. Pourvu, pensait-il, qu'il s'en souciait un peu quelques jours avant sa réélection, cela était plus que suffisant. En quoi M. Ferrouillat se trompait peut-être. Il disait hier, dans son journal, qu'il méritait des couronnes civiques pour avoir si bien colonisé. C'est possible. Mais en sa qualité de colonisateur, c'est dans sa colonie qu'il devrait briger les suffrages de ses vignerons et de ses ramasseurs d'olives. Ceux-là au moins le voient souvent, ils savent qu'il existe réellement, il leur rend peut-être quelques services. — A Vaugneray, on ignore encore hier s'il était mort ou vivant, on ne s'était jamais aperçu de sa présence utile au conseil général, — tout au plus savait-on vaguement qu'il y avait un M. Ferrouillat, associé de M. du Sablon, et votant généralement avec ce défunt gentilhomme... et on se demandait, on s'est demandé pendant six ans, si cet Africain, ce Tunisien était bien réellement le conseiller républicain que Vaugneray avait choisi pour veiller à ses intérêts...

Depuis quinze jours on sait que c'est bien lui; — mais comme on estime que ces quinze jours-là sont insuffisants pour remplacer six ans d'oubli, de dédain et d'émigration au pays de Cléopâtre, on s'en tient à cette unique expérience et on va faire choix de M. Périé, dont M. Ferrouillat, moins que personne, n'a le droit de suspecter le républicanisme, — et qui, lui au moins, réside à Vaugneray et ne s'en ira pas à Bougie ou à Tunis pour s'occuper des affaires de son canton du Rhône.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

Que le vieux Bellacoscia, après avoir tué, en usant de guet-apens, une douzaine de personnes, se tire d'affaire avec une petite admonestation du président, il faut bien que nous l'admettions, puisque c'est la loi et que la prescription couvre toutes ces erreurs de jeunesse. Qu'il soit acquitté du chef de tentative de meurtre sur le brigadier Usciat et ses gendarmes, nous y applaudissons même, puisque sa culpabilité, en cette affaire, ne paraît pas clairement établie. Ce qui nous stupéfie, nous autres qui ne coupons pas dans le pseudo-fradiabolisme où se délecte M. Emanuel Arène, c'est le triomphe décerné à ce bandit qui n'est pas d'opéra comique du tout, quoi qu'on en dise.

Bellacoscia a beau porter une longue barbe blanche, une veste de velours à côtes et, sans doute, une plume à son chapeau, nous ne voyons pas le moins du monde en quoi il ressemble aux héros des légendes et mérite l'aurole dont essayent de le parer ses admirateurs. Dans l'attendrissement qu'excitent ses moindres paroles, dans le bémol qu'on lui prodigue, dans cette couronne de patriarcat du maquis qu'on place sur son front, nous trouvons, faut-il le dire? plus de godicherie que de romantisme — et le romantisme même ne serait pas une excuse.

Il ne faut pas, en effet, nous faire aux mœurs corses, aux exigences de la traditionnelle vendetta : Bellacoscia est simplement un monsieur qui régnait dans son village par les mêmes procédés que les « terreurs » de nos barrières dans la région du boulevard extérieur où s'étend leur renom ; un gaillard qui, à peu près sûr de l'impunité, tant on le redoutait, avait pris l'habitude de se débarrasser à coups de fusil de tous les gens qui encombraient sa route ou contraignaient ses dessein.

Ce n'est pas pour venger les siens qu'il a tué le notaire Marcaggi, c'était pour le punir de ne s'être pas prêté à une escroquerie. Bellacoscia convoitait un bien de 500 hectares auquel il n'avait aucun droit ; le notaire lui refusant une fausse pièce qui devait le lui procurer, Bellacoscia a tué le notaire. Vous appelez cela un héros de roman?

Le vrai est que Bellacoscia est un coquin ni plus ni moins intéressant que les autres, un peu plus féroce seulement que les communs des coquins. Ses crimes n'ont même pas le caractère passionnel qui pourrait justifier un courant d'indulgence. Mais quoi ! il a une belle barbe, les yeux doux, un feu pointu. C'est le dernier bandit ! Le voilà passé à l'état de gloire nationale. Il ne lui manque plus qu'une pension du gouvernement.

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES
PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 27 juillet.

LES AFFIRMATIONS DE M. MIZON

Les journaux publient une lettre du lieutenant Mizon, en réponse aux dernières attaques de lord Aberdare. M. Mizon maintient énergiquement toutes ses précédentes affirmations, notamment celle concernant la violation de l'acte de Berlin par la Compagnie du Niger et il accuse formellement M. Mackintosh, agent de la Compagnie, d'avoir répandu des bruits mensongers en vue de le faire massacrer lui et sa troupe.

Cela résulte des déclarations mêmes du sultan Zoubir et de ses ministres.

LE DUEL DE MORS-MAYER

Le dossier de l'affaire de Mors-Mayer est parvenu au greffe de la chambre de mise en accusation de la cour d'appel. Hier, le rap-

port sur la procédure a été fait aux conseillers de cette chambre. L'arrêt de renvoi de M. de Mors et des quatre témoins sera prononcé vendredi.

A FONTAINEBLEAU

M. Carnot a reçu ce matin au château de Fontainebleau le général Voisin, commandant du 5^e corps d'armée, qui est venu à Fontainebleau inspecter les divers corps de troupes de la garnison et les établissements militaires de la place.

CIRCULAIRE ANNUELLE

Le ministre de l'intérieur va adresser une circulaire aux préfets relativement aux questions se rattachant à la chasse.

Il insiste pour qu'on tienne la main à l'exécution des dispositions destinées à combattre la destruction des petits oiseaux et aussi à celles interdisant le colportage du gibier en dehors de la période de la chasse.

AU POLE SUD

Un armateur de Dundee envoie, à ses frais, au pôle Sud, une expédition scientifique d'un nouveau genre.

Au mois de septembre prochain, l'expédition dans les mers australes trois baleiniers avec ordre de pêcher au sud des Nouvelles-Shetland en s'approchant le plus possible de la grande banquise.

Ces navires auront à bord des savants qui recueilleront des échantillons d'histoire naturelle et se livreront à toutes les observations compatibles avec les péripéties du voyage.

AU MAROC

Tanger (source anglaise), 27 juillet. Le bruit court que les Angherites avancent vers le territoire de Tanger pour attaquer les troupes marocaines.

Une grande alarme règne parmi les habitants. Les membres de la colonie européenne demeurant hors la ville cherchent un refuge en ville.

Nouvelles Militaires

Paris, 27 juillet.

Afin de donner autant que possible satisfaction aux demandes de dispense de la période d'exercice 1892 formulées par des réservistes habitant les communes ravagées par les orages et la grêle, M. de Freycinet a invité les commandants de corps à se constituer d'urgence avec les préfets des départements éprouvés et à statuer en bloc sur les demandes présentées de l'avis obligatoire des municipalités.

Pour habituer les officiers de cavalerie à l'emploi des explosifs, le ministre de la guerre a autorisé l'emploi de cartouches de dynamite pour la destruction de rails situés dans une voie de chemin de fer, et de murets représentant un ouvrage défensif.

Ces exercices se font pendant les tirs de la troupe. Ils habituent les régiments à servir de plus en plus fréquemment de la dynamite pour interrompre les communications ou pour mettre rapidement un village en état d'abriter des tireurs.

Les compagnies de chemins de fer matent volontiers à la disposition des colonels du matériel réformé, de façon à augmenter les moyens d'instruction de la cavalerie.

M. le général Ferron, membre du conseil supérieur de la guerre, vient d'effectuer la reconnaissance de quelques parties de la frontière de l'Est.

Après cette exploration, il reprendra à Bordeaux son quartier général de commandant du 18^e corps d'armée.

Sur le refus du maire de Bordeaux et du préfet, ainsi que du conseil de révision de la Gironde, de considérer comme sujet anglais un jeune homme inscrit sur la liste de recrutement et qui était né en France d'un étranger né lui-même dans notre pays, la première chambre du tribunal civil de cette ville, saisi d'une réclamation de l'intéressé, vient de déclarer celui-ci Français et de l'astreindre au service militaire.

Ce jugement n'est que la stricte application des mesures légales édictées par les lois du 26 juin et du 15 juillet 1889 sur la nationalité et sur le recrutement, mesures qui ne peuvent être annulées par l'effet des conventions spéciales conclues entre la France et les autres Etats, car ces conventions s'en réfèrent nécessairement aux lois en vigueur pour la détermination des individus à envisager comme ressortissants des gouvernements contractants.

On peut considérer le jugement de Bor-

deaux comme fixant la jurisprudence dans les cas analogues qui se présenteraient ultérieurement, et, en particulier, pour l'interprétation actuelle des clauses de la convention du 28 février 1882, conclue entre l'Angleterre et la France, et qui était visée dans le cas présent.

Les Elections et le Conseil d'Etat

Paris, 27 juillet.

La coïncidence dans une même année des élections municipales et des élections des conseils généraux va imposer au conseil d'Etat une tâche considérable.

Le conseil d'Etat, en effet, a à juger en appel les pourvois formés contre les élections municipales et à juger en première instance sans appel les élections des conseils généraux.

Sur les élections des 36,000 conseils municipaux de France qui ont eu lieu le 1^{er} mai dernier, ils aura environ 2,000 pourvois à juger par voie d'appel.

Sur les 1,420 élections de conseillers généraux qui auront lieu le 31 juillet prochain, on prévoit, d'après les précédents, que 3 ou 400 environ feront l'objet de pourvois en conseil d'Etat.

En prévision de ce surcroît de besogne, le gouvernement avait présenté à la Chambre un projet de loi tendant à supprimer la section de législation qui existe actuellement au conseil d'Etat et à créer dans cette assemblée une seconde section de contentieux.

La Chambre n'a pas pu statuer avant les vacances sur ce projet de loi que sa commission avait d'ailleurs profondément modifié. Dans ces conditions, pour faire face à cette énorme vérification de pouvoirs, le gouvernement va être obligé de faire revivre la section temporaire qu'il avait instituée au lendemain des élections municipales de 1888.

Néanmoins, même avec cette section temporaire il faut prévoir que, comme dans les occasions antérieures, il faudra de dix-huit mois à deux ans au conseil d'Etat pour prononcer sur toutes les contestations électorales qui lui seront déférées.

LE CZAR ET GUILLAUME II

Saint-Petersbourg, 27 juillet.

A la fin de cet été auront lieu de grandes manœuvres des troupes de la circonscription militaire de Kieff, commandées par l'aide-de-camp général Dragomiroff.

Ces manœuvres sont considérées ici comme très importantes : elles doivent permettre de constater le résultat de la nouvelle tactique inspirée par le général Dragomiroff. Cette tactique, basée sur de nouvelles théories, tend à développer l'esprit d'initiative des commandants et les qualités morales du soldat.

L'empereur Alexandre avait l'intention d'assister à ces manœuvres qui doivent avoir lieu entre Kieff, Tchiguirine et Khar-koff.

Guillaume II en ayant été informé, a fait des démarches pour s'y faire inviter, mais le czar a répondu que, vu le choléra, il n'irait pas à Kieff et que les manœuvres n'auraient peut-être pas lieu.

Il est certain cependant que les manœuvres se feront, même si le czar ne peut y assister.

Dans ce cas-là, les généraux Gourko, Costanda et, peut-être aussi, le grand-duc Vladimir s'y rendront.

LA CATASTROPHE DE ST-GERVAIS

On nous écrit de Magland (Haute-Savoie) :

Au moment où nous étions tous sous l'impression douloureuse de la catastrophe de Saint-Gervais, il est malheureusement une ombre au tableau du dévouement des populations de nos localités : c'est l'attitude du maire de notre commune, M. Jean-Mathias Cretiez.

Alors que tous faisaient plus qu'ils ne devaient pour retrouver les malheureuses victimes de la catastrophe, on a découvert dans notre commune deux corps, reconnus depuis : M. Mathieu, d'Apt, et un jeune homme d'Armentières (Nord).

Ces malheureuses victimes, grâce à l'incendie du malin, ont resté deux jours sans être seulement recouvertes d'un drap et ensuite ensevelies, sans la moindre sépulture, dans le coin du cimetière réservé aux suicidés.

Nous comprenons l'indignation d'un jour-

nal de Lille, qui, en quelques mots, a su stigmatiser la conduite de ce singulier maire.

Secours aux Victimes

Saint-Gervais, 27 juillet.

Le comité de secours s'est réuni hier à la mairie, sous la présidence de M. Just, sous-préfet de Bonneville. Il a décidé de distribuer dès aujourd'hui une somme de 15,000 francs aux familles les plus éprouvées par la catastrophe du 13 juillet.

Une nouvelle réunion, suivie d'une seconde distribution, aura lieu mercredi prochain.

L'ESCADRE FRANÇAISE A GENES

Paris, 27 juillet.

Au ministère de la marine, on n'attend plus que la notification officielle de la visite du roi d'Italie à Gènes pour détacher de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant les bâtiments qui devront aller saluer le roi Humbert.

Lors de la visite à Toulon du vice-amiral Loveria di Maria, celui-ci commandait trois bâtiments, à savoir les cuirassés l'Italia, le Ruggiero di Laura, le Bélier et le torpilleur Piemonte.

Il est probable que le vice-amiral Rieu-nier, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, ira saluer le roi d'Italie avec tout ou partie de la première division de l'escadre qu'il commande.

LES EXPLOITS DE STAMBOULOFF

Quadruple Exécution en Bulgarie

Sofia, 27 juillet.

L'affaire Belcheff a eu son épilogue ce matin. La confirmation de la sentence était arrivée hier soir. La quadruple exécution de Milaroff, Alexandre Karagouloff, Popoff et Gjevghieff a eu lieu ce matin à cinq heures dans la cour de la prison de Tchernadja où une grande potence avec quatre neuds coulaux a été dressée.

Les condamnés ont reçu les secours de la religion et fait preuve de courage et de résignation.

Après la lecture de la sentence, Karagouloff a crié : vive la Macédoine ! les trois autres : vive la Bulgarie !

Le commandant de place, le procureur militaire, le greffier, les médecins, les autorités, la police et les parents des condamnés, qu'on avait prévenus la veille, assistaient à l'exécution.

Les corps des suppliciés seront ensevelis dans l'enceinte du cimetière.

LE BANDIT BELLACOSCIA

Paris, 27 juillet.

Les deux frères du bandit Bellacoscia, dont l'un est brigadier de gendarmerie, viennent d'adresser à M. Emmanuel Arène, député de la Corse, qui Pa remise ce matin à M. Loubet, président du conseil, une dépêche pour demander la mise en liberté de leur frère qui, malgré son acquittement, reste détenu jusqu'à nouvel ordre.

Frappé d'interdiction de séjour par suite de la prescription dont il a bénéficié pour les crimes qu'il a jadis commis, Bellacoscia va rester détenu jusqu'à jour où on l'embarquera afin de l'éloigner de la Corse où il ne peut plus résider.

C'est contre cette détention provisoire que protestent les frères du bandit, prétendant qu'il peut être mis en liberté, car il n'a plus d'ennemis dans le pays. Ils offrent d'ailleurs une caution.

Le président du conseil a transmis la requête des frères Bellacoscia au ministre de la justice.

Ajoutons que le cas du bandit Bellacoscia soulève une question de droit assez curieuse et nouvelle comme espèce. Il s'agit de savoir si l'acquiescement prononcé en faveur de Bellacoscia pour un crime non prescrit, qui avait amené sa comparution devant la cour d'assises, ne doit pas entraîner la suppression de l'interdiction de séjour qui est la conséquence de la prescription pour les autres crimes.

ser Hermine dans huit jours, dans huit jours vous aurez la fleuriste. Troc pour troc, c'est mon système.

Cependant, fit observer le chef de bureau, vous savez bien que j'ai tout intérêt à vous faire épouser ma fille, puisque vous seul savez...

— Où sont les douze millions, c'est vrai. Mais le hasard a d'incalculables trahisons ; et qui me dit que précisément l'homme qui est le détenteur de cette fortune et cherche ceux à qui elle appartient, ne vous rencontrera point, sans qu'il soit besoin de mon intermédiaire?

— C'est juste, murmura M. de Beaupréau, touché de la logique de cet argument.

Or, reprit sir Williams avec l'impertinence d'un valet de comédie, si cela était et que je vous envoie dans cette petite Cerise que vous adorez, vous cherchiez un tout autre genre que moi, et vous finiriez que pour disposer à votre guise des douze millions.

— Vous oubliez que je suis votre complice?

— Non, mais deux garanties valent mieux qu'une. Or, un bonhomme comme vous, dont la tête est enfile de toutes les bosses qui correspondent aux passions violentes, traversera peut-être le déshonneur, le bagne, le ridicule pour avoir de l'or ; mais il sacrifiera l'or à cet amour de bête fauve qui vous tient. Vous me serviriez avec la nonchalance d'un complice, je veux que vous me serviez avec un zèle absolu, je veux épouser Hermine d'abord ; toi de baronnet, vous aurez Cerise le jour même de mes noces.

Beaupréau courba le front, et son cœur bouillonnait d'une fièvreuse impatience.

— Quand je devrais la trainer moi-même devant un officier de l'état-major, Hermine sera votre femme, murmura-t-il.

— J'y compte, répondit sir Williams.

Puis, le baronnet ajouta :

(La suite à demain.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

28 juillet

47

ROCAMBOLE

PAR

PONSON DU TERRAIL

Ce qu'Armand avait prévu se réalisa : Jeanne reconduisit Bastien jusqu'à la porte qui donnait sur l'escalier ; mais à peine la porte était-elle ouverte, que mademoiselle de Balderpallit et sentit tout son sang affluer à son cœur.

Elle venait d'apercevoir sur le palier de l'escalier, tenant encore dans sa main le cordon de sonnette de Bastien, un homme de trente-deux à trente-cinq ans, de haute taille, beau de cette beauté hardie et sévère où la tristesse de l'âme a mis son cachet, et dans lequel elle reconnut sur-le-champ celui que déjà elle aimait...

C'était Armand.

Non plus Armand vêtu d'un bourgeois d'ouvrier et coiffé d'une casquette, mais le comte Armand de Kergaz mis avec une élégance simplifiée, Armand qui fit un mouvement de surprise à la vue de Jeanne, et la salua avec respect.

La jeune fille s'inclina et referma précipitamment sa porte.

Mais son trouble n'avait point échappé au comte, et une joie immense envahit son âme.

Il se sentait aimé!

XXV

L'Hôtel de la rue Beaunjon

Deux jours s'étaient écoulés depuis celui où le baron sir Williams avait reçu la visite de Bastien dans le pavillon de rue Saint-Lazare, et lui avait annoncé son intention formelle d'obtenir de lui une réparation par les armes.

Pendant ces deux jours, bien des événements que nous connaissons déjà, mais qu'il est nécessaire de récapituler, s'étaient accomplis.

D'abord Cerise avait été attirée rue Serpente, arrachée par Williams à M. de Beaupréau, emmenée par Colar hors de Paris, et confiée à la veuve Fipart.

Ensuite M. de Beaupréau avait joué chez lui cette terrible comédie de la lettre qui devait briser le cœur d'Hermine.

Puis Bernard, accusé de vol et arrêté chez Baccarat, avait été écroué à la Conciergerie.

Enfin Baccarat elle-même, que le baronnet redoutait après s'en être servi, avait été conduite chez Blanche, où nous la retrouvons bientôt.

Or donc, ces événements accomplis, le baronnet sir Williams prit possession du petit hôtel loué par Colar, rue Beaunjon, et cela le lendemain même du jour où Bastien s'était présenté rue Saint-Lazare. L'hôtel n'était, à vrai dire, qu'un pavillon de deux étages situé entre cour et jardin. Bâtie par un jeune fou, le duc de L..., deux années auparavant, et embellie par lui avec une élégante prodigalité, cette charmante retraite s'était trouvée abandonnée de son maître au bout de six mois à peine. Le jeune duc, à la suite de sa rupture avec mademoiselle X..., de l'Opéra, s'était brûlé la cervelle.

L'héritier du duc, bon gentilhomme de province, peu soucieux d'habiter Paris, avait loué l'hôtel tout meublé. Un prince russe venait de le quitter lorsque sir Williams en-

prit possession, au prix annuel de vingt-cinq mille francs de loyer.

Le baronnet s'y installa en quelques heures, avec un domestique composé d'un groom, d'un valet de chambre, d'un cocher et d'une cuisinière ; cinq chevaux prirent possession des écuries. Les remises reçurent trois voitures, un coupé bas, un phaéton et un de ces tilburys à quatre roues d'égale dimension qu'on nomme *craynages*. Sir Williams avait payé six mois de loyer en entrant.

Les chevaux et les voitures avaient été achetés au comptant.

Or, le lendemain de son installation, le gentleman s'éveilla vers dix heures, se fit apporter du chocolat, et, ce repas du matin terminé, il se tint le petit discours que voici :

Dépêches Diverses

Paris, 27 juillet.

On parle, depuis quelques jours, de l'exécution probable d'Yvoret et de Gaudissard. Au Parquet, on pense que les assassins du père Olivier bénéficieront de la clémence présidentielle et que la peine de mort prononcée contre eux sera commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

On se souvient sans doute qu'après le prononcé de la sentence, le jury tout entier a signé un recours en grâce en faveur des deux criminels qui venaient de condamner. De son côté, le procureur général n'est pas opposé à la commutation de peine.

LA CRIME DE LA RUE TAITBOU
On annonce la clôture de l'instruction relative au crime de la rue Taitbou. Sur les réquisitions du substitut Sauvageol, et contrairement à toutes les prévisions, Anais Dubois est renvoyée devant la cour d'assises. Elle aura à répondre devant le jury de la Seine de l'assassinat de sa sœur Lucie Dubois. L'affaire viendra dans la seconde quinzaine d'août.

LE DÉMÉNAGEMENT DE M. DEIBLER
M. Deibler va être obligé de quitter l'appartement qu'il occupe rue Vie d'Azir. La concierge, qui est ennuyée d'être dérangée à toute heure par des reporters, et ennuyée surtout de la présence continuelle de deux agents devant sa porte, vient de donner congé à Monsieur de Paris. Il est probable que la peur des anarchistes y est bien aussi pour quelque chose.

LES ANARCHISTES DU HAVRE
Rouen, 27 juillet.
L'audience d'aujourd'hui a été consacrée au réquisitoire et aux plaidoiries. Après la plaidoirie de son avocat, Lebiez a fait une profession de foi anarchiste.

La délibération du jury a duré une heure et demie; il a déclaré les trois accusés coupables de vol avec escalade dans la maison et de tentative d'incendie; il reconnaît en outre Lebiez coupable de provocation à la désobéissance et d'insultes à l'armée, mais il écarte l'excitation au meurtre et au pillage.

Le jury accorde des circonstances atténuantes aux trois anarchistes du Havre qui sont condamnés : Lapointe à 8 ans de travaux forcés; Pariden et Lebiez à 10 ans de la même peine et à 15 francs d'amende chacun.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-OISE

La Dynamite de Soisy-sous-Etiolles

Versailles, 27 juillet.
C'est aujourd'hui mercredi que commencent devant la cour d'assises de Versailles les débats du procès des anarchistes impliqués dans le vol de dynamite commis le 14 février dernier à Soisy-sous-Etiolles.

On sait que c'est au moyen des explosifs dérobés à cette occasion que Ravachol put commettre les attentats qui terrorisèrent Paris pendant si longtemps, et que Francis et Meunier purent mener à bonne fin leur épouvantable vengeance contre l'infortuné Vêry.

Le procès qui commence aujourd'hui est donc destiné à avoir une importance exceptionnelle.

Les Accusés
Six anarchistes avaient pris part au complot destiné à se procurer la dynamite dont ils devaient faire un si terrible usage. Deux d'entre eux sont hors de cause. Vandel, dont la complicité n'a pu être établie et qui a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu et Ravachol qui a payé de sa tête les crimes qu'il avait commis au nom de l'anarchie.

Quatre inculpés seulement comparaissent aujourd'hui devant les Assises. Ce sont les nommés Julien Drouet, né à Vallot en 1854; Auguste-Alfred Faugoux, né à Mantos en 1863; Benoît Chevenet, dit Chabret né à Donzy-le-Pertuis en 1864; et Georges Etievant, né à Paris en 1865.

Les trois premiers sont accusés de vol, et le dernier de recel.

Voici dans quelles circonstances le vol a été commis.

Le Dépôt d'Explosifs
Un maître carrier de Soisy-sous-Etiolles, M. Cuisy, possédait pour les besoins de son industrie, sur le territoire de cette commune, un dépôt de dynamite, situé à 500 mètres du village. Le dépôt est composé d'une cabane fermée par deux portes munies de serrures et dont la première, qui s'ouvre en dehors, est munie d'une cadénas de sûreté; il est entouré d'une palissade élevée par une porte pleine fermant avec une forte serrure.

Le 15 février dernier, vers six heures et demie du matin, on constata que les trois portes avaient été ouvertes au moyen de pesées, que les serrures avaient été arrachées, et que les cadénas, et qu'on avait soustrait dans la cabane trente kilogrammes de dynamite répartie en trois cent cinquante cartouches, trois kilogrammes de poudre Favier, cent mètres de mèche et environ quarante cent quarante capsules amorcees.

Toutes les circonstances indiquaient que le vol avait été combiné et exécuté par plusieurs malfaiteurs avec le dessein de faire des engins dérobés un usage criminel et que ses auteurs devaient être des anarchistes venus de Paris.

Les recherches, dirigées de ce côté, amenèrent le 23 février la découverte, dans une chambre occupée par le compagnon Chevenet, dit Chabret, rue Broca, 32, de quarante et une cartouches de dynamite, d'une certaine quantité de capsules-amorcees et de quatre à cinq mètres de mèche.

Le même jour, dans une perquisition faite à Asnières, impasse Sainte-Geneviève, 1, la police trouvait seize autres cartouches de dynamite et deux cartouches de poudre Favier cachées dans le foyer d'un poêle en fonte. Ce local servait de lieu de réunion à des anarchistes parmi lesquels figurait le compagnon Etievant. Toutes ces cartouches provenaient, sans contestation possible, du dépôt de M. Cuisy, les mentions qu'elles portaient ne laissant subsister aucun doute à cet égard.

L'instruction, guidée par les révélations de Chaumartin, a fait connaître que les auteurs du crime n'étaient autres que les compagnons Chevenet, Chevenet et Drouet, assistés de Ravachol.

La première pensée du crime était venue à Faugoux et à Chevenet, dans un voyage qu'ils avaient fait à Soisy-sous-Etiolles, le 14 février, où ils avaient fait par Ravachol qui l'avait accompagné et ils y avaient associé Drouet, connu sous le sobriquet de l'Homme blond.

L'Expédition
Tous quatre, après s'être concertés, venaient, à la gare de Lyon, le train de

5 heures 25 pour Juvisy, le dimanche 14 février. Après un arrêt à Viry-Châtillon, ils étaient partis à pied pour Soisy-sous-Etiolles, où ils avaient dû arriver vers 8 heures du soir, et s'étaient ensuite acheminés vers le dépôt de dynamite. Là, Faugoux avait escaladé la palissade et avait ouvert la porte en faisant sauter la gâche de la serrure; puis s'armant, lui et Chevenet, d'une pince de fer que Chevenet avait eu la précaution d'apporter, ils avaient forcé les deux portes de la cabane et fracturé même, à l'intérieur, une boîte qui contenait une certaine quantité de cartouches.

Leur vol accompli, les quatre compagnons en avaient réparti entre eux le produit qu'ils avaient dissimulé dans des paquets ou dans leurs poches; après quoi, ils étaient allés rejoindre à Draveil un train pour Paris, où ils faisaient leur entrée à 11 heures ou 11 heures et demie.

Tous ces faits sont confirmés par les aveux des prévenus, particulièrement par ceux de Chevenet.

Drouet a déclaré que Ravachol était porteur de deux revolvers, que Faugoux et Chevenet en avaient aussi chacun un, mais ces déclarations sont contredites par ces derniers, qui prétendent n'avoir emporté aucune arme. Il est certain, en tout cas, que Ravachol s'était armé pour cette expédition.

Etievant, lui, n'est pas allé à Soisy-sous-Etiolles, mais il s'est rendu complice du crime en cachant à Asnières, dans un poêle en fonte, les cartouches dont il est question. Il l'avoue, mais il a toujours refusé de faire connaître la personne de qui il tenait ces matières explosibles.

Les renseignements recueillis sur le compte des quatre anarchistes poursuivis ne sont pas positivement bons. L'accusation les représente comme paresseux, ivrognes, voleurs au besoin, ayant juré haine et guerre à la société, comme des anarchistes militants dans toute la force de l'expression, en résumé comme des hommes particulièrement dangereux. Faugoux notamment a été condamné par la cour d'assises de la Seine pour provocation au meurtre et au pillage, à l'incendie et à l'insubordination des militaires.

Au banc de la défense sont assis M. Boutin pour Faugoux; M. Silvy pour Chevenet; M. Le Baron pour Drouet; M. Devaux pour Etievant.

L'AUDIENCE
L'audience de la cour d'assises s'est ouverte cette après-midi, sous la présidence de M. le conseiller Faynot. M. Chrétien, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Des mesures d'ordre très sérieuses ont été prises autour du Palais.
Deux témoins sont cités. Ce sont : MM. Curlet, maître-carrier à Soisy-sous-Etiolles, chez qui le vol a été commis, et ses ouvriers; Lejeune, commissaire de police; Girard, directeur du laboratoire municipal, et Chaumartin. Ce dernier ne répond pas à l'appel de son nom.

Le président demande leurs noms aux accusés.

Interrogatoire d'Etievant
Le président. — Etievant, levez-vous ! Etievant. — Levez-vous vous-même ! Pourquoi ne vous levez-vous pas ?

Le président. — Je ne m'élève pas parce que je suis magistrat et que je n'ai pas à me lever pour vous parler.

Etievant. — Un homme en veut un autre. Levez-vous pour me parler, alors je me lèverai. Je ne veux pas dire mon nom, cela ne regarde personne.

M. le Baron, défenseur d'Etievant, l'invite à dire son nom, mais Etievant s'écrie : « Je sais que je serai condamné à 20 ans de travaux forcés. Je préfère les faire que répondre. »

Le président lui dit alors ses nom et prénoms, et Etievant reconnaît qu'il s'appelle ainsi.

Lecture est donnée de

L'Acte d'accusation
que Faugoux interrompt fréquemment en disant : « C'est faux ! »

Au sujet de l'absence de Chaumartin, l'avocat de Faugoux dépose des conclusions tendant à ce que l'affaire soit renvoyée à une autre session.

Le procureur de la République s'oppose à ces conclusions, on se fonde sur ce que le témoignage oral de Chaumartin n'est pas nécessaire à la manifestation de la vérité. Il dit qu'il a pris la préfecture de police de rechercher le témoin.

Alors Faugoux : « Depuis que Chaumartin, l'infâme Chaumartin, n'a pas osé venir ici pour éviter la vengeance qui l'attend, on fait bien de le rechercher à la préfecture de police, parce que c'est un policier et c'est là seulement qu'on peut le trouver. »

La cour rejette les conclusions de la défense.

On interroge Faugoux.

Interrogatoire de Faugoux
Le président. — Vous êtes de Nantes; vous avez reçu de l'instruction ? — R. Oui, c'est moi qui l'ai acquise. Je suis ancien élève de l'école professionnelle de Nantes.

A ce moment Etievant se plaint qu'un gendarme lui ait enlevé les notes qu'il prenait. Le président les lui fait restituer immédiatement.

Etievant s'écrie : « Je suis l'égal de tous les hommes. »

Le président, à Faugoux : — Vous avez été employé aux chantiers de la Loire. — R. Parfaitement.

D. Vous avez posé votre candidature aux élections législatives de Nantes ? — R. Oui, mais je ne voulais pas me faire élire. Je voulais profiter de ma qualité de candidat pour publier des brochures et des appels anarchistes. J'ai été candidat pour la forme, candidat abstentionniste.

D. Vous avez fait partie du syndicat des hommes de peine. C'est-à-dire que c'est que ce syndicat ? — R. Oui. C'est une association anarchiste qui fait des études anarchistes et pas autre chose.

D. Oh ! pas autre chose !... Vous avez été renvoyé des chantiers de la Loire ? — Non, j'en suis parti librement. J'étais exploité par des actionnaires qui touchaient de l'argent et ne faisaient rien, tandis que moi je travaillais et ne touchais rien. Qu'est-ce que faisaient les ingénieurs avec tous leurs plans si nous n'étions pas là pour les exécuter ? Donc, il faut qu'on nous paye.

D. Il ne s'agit pas de cela. Vous avez été gendarme à Paris ? — R. Oui. Vous avez été condamné en 1890, pour provocation au meurtre et au pillage ? — R. J'ai été condamné parce que j'ai félicité le brave Padlewski d'avoir assassiné le mouchard Séliverstov.

D. Vous n'avez pas fait votre peine, vous avez fui en Espagne. — R. Oui, et à mon grand regret je n'ai pu faire de la propagande anarchiste, ne sachant pas l'espagnol.

D. Vous avez pris le nom de l'un de vos camarades. Vous avez quitté l'Espagne et vous êtes allé vivre en Suisse. — R. Oui ! et je me promène à Genève devant le nez de la police, l'op bête pour m'arrêter.

D. Vous avez été à Lausanne ? — R. Oui, et j'y ai gagné 2 fr. 20 centimes par jour, c'est-à-dire pas même de quoi payer mon marchand d'étoffe.

D. Vous voulez dire votre nourrisseur ? — R. Oui. C'est abominable d'être exploité ainsi et si je redeviens libre, je me ferai voleur.

D. Pas de théories, asseyez-vous. Il est ensuite procédé à l'

Interrogatoire de Chavenet

Chavenet a vu le vol presque en s'en glorifiant.

Faugoux interrogé répond qu'il a volé, non pas un malfaiteur mais un exploiteur. Il refuse de parler sur les questions de détail.

Le président essaie de le faire parler, mais il réclame autre chose de lui sur cette phrase : « J'allais me promener à Soisy-sous-Etiolles. Allez donc demander cela à Ravachol que vous avez exécuté ! »

L'accusé reproche ensuite au président de répéter tout ce qu'il dit « l'infâme Chaumartin actuellement mouchard de la préfecture de police ».

Etievant veut faire un grand discours, mais le président le fait taire et suspend l'audience.

A la reprise de l'audience on a entendu divers témoins qui n'ont révélé rien de nouveau.

L'audience est renvoyée à demain.

Départements

RHONE

Villefranche. — Collège. — La distribution des prix au collège de Villefranche aura lieu samedi prochain, 30 courant, sous la présidence de M. Passot, président du tribunal civil.

Les discours d'usage sera prononcé par M. Girard, licencié ès-lettres, professeur des classes élémentaires.

La cérémonie commencera à neuf heures très précises.

Reunion. — Les jeunes gens du centre et de la porte de Belleville sont invités à se rendre à une réunion qui aura lieu aujourd'hui, jeudi 28 courant, au restaurant Geoffroy, pour l'organisation de la fête annuelle.

Revue. — Les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Villefranche ont été passées en revue hier sur la place de la Sous-Préfecture par M. le général-inspecteur Berliat, de la subdivision régionale d'Epinal.

Suicide. — Le nommé Pierre Sornay, cultivateur à Belleville, âgé de cinquante ans, célibataire, a été trouvé pendu à la porte du jardin de M. Mistrat, arbergiste. On ignore les causes de ce suicide.

Tarare. — La chambre de commerce de Tarare et le lieutenant Mizon. — M. Berger, député, a informé le président de la chambre de commerce de Tarare que le lieutenant Mizon se dispose à retourner en Afrique, à la tête d'une mission commerciale et acceptera de se charger du placement des marchandises que les industriels et négociants de la région voudront bien lui confier, le délai avant le départ de la mission étant très court — huit août prochain de Bordeaux.

Les maisons qui seront tentées de répondre à cet appel peuvent prendre des renseignements complémentaires auprès de M. Berger, 8, rue Legendre, à Paris, ou au secrétariat de la Chambre de commerce. Les articles demandés sont les calicots, cotonnades, articles d'Afrique, couvertures, ceintures, etc.

Concert de la Fanfare. — La Fanfare de notre ville donnera un grand concert au kiosque de l'Hôtel de Ville le vendredi 29 courant, à 8 heures du soir. Le programme est des plus variés et promet une soirée charmante.

Amplevis. — Un conseil pratique. — En vue des prochaines élections départementales, nous nous faisons un plaisir de communiquer aux comités réactionnaires une innovation en matière électorale qui dépasse de beaucoup tout ce qui avait été imaginé jusqu'à ce jour par les héros de l'ordre moral avec l'urne à double fond. Nous voulons parler de l'urne automatique qui a rendu, à l'occasion du premier mai, par son bon fonctionnement, un si grand service au clan réactionnaire-boulangiste de notre canton. Rien ne peut égaler la vitesse de cette machine électorale. C'est ainsi que nous avons pu constater qu'à l'occasion du renouvellement des conseillers municipaux, l'on est arrivé à faire voter plus de trois électeurs à la minute dans des pays où la moitié des électeurs étant complètement illettrés et ne pouvant par ce fait faire la différence du bulletin à la carte d'électeur. Cela est merveilleux. Que serait alors le résultat de ce truc dans un pays où le corps électoral serait tout à fait à la hauteur de sa tâche ?

Givors. — Un centenaire industriel. — Une grande fête commémorative et de bienfaisance aura lieu à Givors le 15 août prochain, à l'occasion du centenaire de la grande Tannerie devenue la propriété de M. A. Bertholon fils et dirigée par M. Pierre Buret.

Voici le programme de cette intéressante fête :

De 6 à 7 heures du matin, distribution de secours aux indigents par le bureau de la Tannerie.

A 8 heures précises, réunion à la Tannerie du personnel et des Sociétés. Départ pour la gare, réception de l'usine de Lyon.

Départ de la gare à 8 heures 1/2. Vin d'honneur à la Tannerie.

A 9 heures 1/2, récompense au plus bel acte de sauvetage. Gratifications aux divers Sociétés givordines. Distribution du cadeau démocratique au personnel des établissements A. Bertholon (Givors, Lyon, Paris).

A 10 heures, départ de la Tannerie, défilé. Vin d'honneur au café Tardy, rue des Bains.

A midi, banquet dans la cour de la salle d'asile.

A 5 heures, tour de ville.

A 6 heures 1/2, bal public à grand orchestre sur la place de l'Hôtel-de-Ville, qui sera éclairée à la lumière électrique. Toute la rue de la Tannerie sera éclairée aux lanternes vénitienes.

La fête sera annoncée la veille et le jour même par de nombreuses salves d'artillerie.

Saint-Laurent-de-Chamousset. — Necrologie. — Nous apprenons avec peine la mort de M^{me} veuve Delorme, belle mère de M. Sattin, adjoint au maire de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Nous envoyons à M. Sattin nos plus sincères compliments de condoléances.

ISERE

Grenoble. — Faculté de droit. — Reçus : 1^{er} Berruyer, Jourdan, Lapeyre, Perrin, Raffard, Viton. — 2^{me} MM. Brunati, Charbonnier, Gaudet, Voyron ; 1^{re} partie, MM. Loubaud, Perroy. — Licence : MM. Dureux, Gisclon, Leyat, Peylet ; 1^{re} partie, M. Morel Frédel. — 3^e docteur, M. Robinet.

Capacité : MM. Arnolet, Delay, Goubin, Jeannelme, Jeanin, Nicolet.

4^e Régiment du génie. — Mardi à 4 h. 1/2 le général inspecteur Gillon a passé la revue d'honneur de tout le régiment sur l'esplanade de la Porte-de-France. Il a manifesté sa satisfaction pour la correction de cette troupe d'élite.

Au Dahomey. — Le tirage au sort qui devait désigner les volontaires à qui il est échü le périlleux honneur de concourir à la campagne contre Behanzin, a choisi : 1^{er} sergent, M. Chuzel ; 2^e caporal, Rigand et Manon, et 14 sapeurs : Sarra, Morel, Gar-

nier, Delorme, Marre, Clet, Chovet, Paget, Lapalud, Hinson, Dufour, Bresolite, Douzel et Bertrand qui partiront ce soir à 7 h. 50 pour rejoindre à Montpellier le corps expéditionnaire spécial du génie.

Festival musical. — Mardi a eu lieu, au jardin de ville, le festival qui a eu un succès relatif; toutes les sociétés se sont surpassées dans l'exécution de leurs morceaux, mais le public se contentait d'entendre ces flots d'harmonie du dehors.

La commission d'organisation aurait dû fixer le prix d'entrée à 40 centimes; des milliers de personnes auraient pénétré dans le jardin, et la recette aurait été plus fructueuse; quant aux chaises, le prix devait être de 25 centimes; qu'on suive une autre fois notre idée, et l'on verra le résultat.

La Motte-d'Avellans. — A 600 mètres de profondeur. — Le nommé Benoît Meunier, âgé de 25 ans, marié, sans enfant, était descendu le 26 juillet courant, dans l'un des puits de la mine d'antracite de la Motte-d'Avellans, et était occupé dans une galerie lorsque tout à coup il a été enseveli par un éboulement de charbon de pierres à 600 mètres de profondeur.

Heureusement, un de ses compagnons qui travaillait près de lui, put se sauver et appeler au secours.

Après six heures de travail, on est arrivé jusqu'au malfaiteur mineur que l'on a pu retirer presque sain et sauf n'ayant que des contusions à la jambe droite.

Il a reçu les soins du médecin de la localité qui se trouvait sur les lieux.

AIN

Béligneux. — Incendie. — Lundi soir, vers dix heures et demie, plusieurs détonations successives mettaient en émoi tous les habitants du château de M^{me} veuve Berthet, au hameau de Chane.

Le feu venait d'éclater dans la salle d'armes et par les fils de la sonnerie électrique s'était rapidement communiqué à d'autres chambres.

Grâce à la promptitude des secours organisés par M. Berthet fils et à la pompe d'arrosage du château, qui a pu immédiatement être mise en mouvement, on a pas tardé à être maître du feu.

Les dégâts, qui s'élevaient à 15,000 fr. environ, auraient pu être graves, car la salle d'armes contenait 250 cartouches et un kilo de poudre, enfermés dans une caisse blindée. Cet incendie est attribué à une imprudence.

LOIRE

Saint-Etienne. — Le legs Sauzeau. — Les ayants droit au legs Sauzeau, mineurs blessés, veuves et orphelins, ont envoyé une délégation à M. le préfet et à M. Barralon, adjoint, président du comité de la fondation Sauzeau.

Cette délégation, présentée par M. Balet, avocat, a exposé les doléances des plaignants concernant la répartition du legs.

Elle demande, d'autre part, que les trois ouvriers appelés à faire partie du comité soient nommés en assemblée générale et choisis en dehors des mineurs non blessés.

Accident de mine. — La nuit dernière, un accident s'est produit au puits Montmartre n° 2. Un ouvrier boiseur, le sieur François Colombet, âgé de 39 ans, marié et père de deux enfants, a été assez grièvement blessé à une main en manœuvrant une benne.

Colombet a été conduit à son domicile.

Roanne. — Mort subite. — Le nommé Philippe Berland, âgé de 35 ans, ouvrier jardinier, rue de Charlieu, est mort subitement en travaillant dans son jardin.

Le docteur, appelé aussitôt, a constaté que la mort était due à une congestion cérébrale et non comme le bruit en courait ce matin en ville, d'une attaque de choléra.

L'état sanitaire de notre ville, à part quelques cas rares de variole, est des plus satisfaisants.

Firminy. — Accidents. — Hier matin, vers 5 heures, le nommé Dufant, âgé de 33 ans, chasseur à l'usine Verdier, a été blessé assez gravement à la main droite par un lingot de fer.

L'amputation de la main sera peut-être nécessaire.

Le soir, vers 5 heures 1/2, le nommé Bardel, âgé de 28 ans environ, ouvrier aux Forges, a été blessé au côté gauche par une barre métallique.

Les deux blessés, après avoir reçu les premiers soins à l'infirmerie de l'usine, ont été reconduits en voiture à leur domicile.

Libreville militaires. — Les hommes appartenant aux classes 1863, 1869, 1870 et 1871, domiciliés dans l'une des communes des cantons au Chambon Feugerolles et Saint-Haand, sont prévenus qu'ils doivent déposer de suite leurs livrets à la gendarmerie.

Cette mesure est motivée par le passage de ces cantons à la subdivision de Montbrison.

DROME

Valence. — Le noyé d'hier. — Nous avons fait erreur de nom dans notre dépêche; c'est un nommé Romas, employé à la station de Portes, habitant Valence quartier de Japrenet.

Romas avait eu un jour de congé et en avait profité pour aller pêcher à la ligne, lorsque, vers le soir, l'idée lui vint de se baigner.

A peine eut-il fait quelques mètres, qu'il tomba dans un trou et se noya. Il n'était âgé que de 37 ans.

Théâtre Marchetti. — Les débuts de ce charmant théâtre ont eu lieu hier soir avec une salle comble.

Tout a bien marché, on y voit de tout à ce théâtre-salon, jusqu'aux fontaines lumineuses, dont l'effet est vraiment féérique.

M. Marchetti reste quelques jours, chacun pourra se procurer le plaisir de passer une agréable soirée.

Fête de Bourg-les-Valence. — La fête patronale de Bourg-les-Valence, organisée par la Société Nautique, aura lieu les 31 juillet, 1^{er} et 2^e août prochains. En voici le programme : le samedi, la veille, retraite aux flambeaux; le dimanche, 9 heures du matin, tour de ville des jeunes gens à Valence, musique en tête; à 2 heures, l'après-midi, la Société Nautique, des primes, de 25 francs seront accordées aux vainqueurs, par sections, le soir, grand bal.

Lundi, grande joute d'amateurs où une prime de 50 francs sera accordée au vainqueur, joute à la ficelle, jeu du tonneau, etc. Le soir, splendide feu d'artifice, embrasement de l'île des Lapias. Le mardi, continuation de la fête par un grand bal chez M. Roux, place de la République.

Des services de cars-Ripert seront organisés.

Romans. — Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira samedi prochain, 30 juillet, à 4 heures du soir, en séance extraordinaire.

Ordre du jour : Emprunt à contracter par la ville; budget et comptes de l'hôpital-hospice; habilitation des agents de police; demande de Mlle Varoqueau au sujet d'heures supplémentaires; demande de M. le principal du collège; ferme de l'éclairage; demande Lombard; renouvellement du bail Clavel; dénomination du bail Silvestre; trottoirs de la place Jacquemart; traité d'abonnement avec les minotiers; ouverture de crédit.

Séance musicale. — La fanfare romanaise, dirigée par M. Godard, a l'honneur

d'informer ses membres honoraires, les habitants de Romans et de Bourg-les-Valence, qu'elle donnera aujourd'hui jeudi, à huit heures et demie du soir, un concert sur le cours Bonnevaux, près du café Choson.

Programme : Allegro militaire; l'Almée; Hermosa; fantaisie sur les Huguenots; quadrille arabe.

SAVOIE

La Balme. — Noyé. — Le jeune Genix, de la Balme, pêchait au bord du Rhône, lorsque, par suite d'un faux mouvement ou d'une indisposition, il tomba dans l'eau. Le courant, très rapide en cet endroit, n'a pas permis de retrouver son corps.

Voici son signalement : Taille 1 m. 45, cheveux châtain, pantalon à car

ces questions à la Préfecture, avec toute l'autorité que lui peut conférer la population du troisième arrondissement.

Nous ne sommes pas des questions, de passer en fin de l'été spéculatif à la pratique ?

Un vieux Guilloin.

Société de Tir de l'Armée territoriale

La société de tir de l'armée territoriale ouvrira dimanche prochain 31 juillet, à huit heures du matin, au Grand-Camp, son seizième grand concours annuel à l'arme de guerre, qui se continuera les dimanches 7, 14, 21 août, et se terminera par un concours de tir au canon exécuté le 28 août et le 4 septembre.

Le programme très complet de ce concours comprend, outre le tir au canon, un tir sur silhouettes fixes ou mobiles déjà expérimenté avec beaucoup de succès par la société.

Ces innovations seront d'autant plus goûtées des tireurs qu'elles constituent des exercices extrêmement intéressants et instructifs, dont la mise en pratique est impossible dans les stands ordinaires.

Le concours comporte aux différentes catégories 400 prix composés de bronze d'art, de tableaux, de médailles et d'objets de valeur, parmi lesquels des dons du ministre de la guerre, des sénateurs et députés, du gouverneur militaire et d'officiers généraux, ainsi que des artistes peintres et des négociants lyonnais.

Le prix de la série des six cartouches est invariablement fixé à 50 centimes, munitions comprises.

La société, on le voit, n'a rien négligé, cette année, comme les années précédentes, pour donner tout l'attrait possible à son grand concours et le mettre à la portée de tout le monde; elle rappelle, d'ailleurs, qu'il n'est point nécessaire d'être membre de la société pour concourir.

Elle espère que les amateurs de tir de la ville et de la région répondront en grand nombre à son appel.

Le départ de l'Armée aura lieu à la demi-heure de la brasserie du Parc, sauf pour le premier omnibus, qui partira à six heures et demie du matin de la place Bellecour.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

Distribution de Prix

La distribution des prix à l'école nationale des Beaux-Arts et des écoles municipales de dessin à Lyon a eu lieu hier dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, sous la présidence de M. Ri-vard, préfet du Rhône.

La cérémonie était présidée par M. Ri-vard, préfet du Rhône, délégué par le ministre de l'instruction publique, aux côtés duquel avaient pris place MM. Gaillon, maire de Lyon; Gravier, secrétaire général pour l'administration; Rostaing, secrétaire général pour la police; Guilleminot, chef de cabinet du préfet; Chevillard et Clavel, adjoints à la mairie centrale; Em. Charles, recteur de l'Académie de Lyon; Paillason et Repiquet, conseillers généraux; Hédin, questeur de l'école; Castex Desgranges et tous les professeurs de l'école, etc., etc.

A l'entrée des autorités, la musique du 157^e groupe de la Maréchaussée, puis M. le préfet prend la parole.

M. Ri-vard, dans un long discours, traite la question artistique de l'école avec une haute compétence.

Parlant du travail, grande loi de l'humanité, l'orateur dit qu'il est laborieux, mais avec de la ténacité, on arrive au succès. Depuis le travail industriel et agricole jusqu'au travail du savant, du penseur et de l'artiste, c'est l'honneur et la fortune de la France.

M. le préfet termine son remarquable discours par les phrases suivantes : « C'est à vous, à vous tous, dont l'âme est ouverte au sentiment de l'idéal beauté, qu'il appartient, dans l'avenir, d'aider au maintien de cette souveraineté de l'art français. Sortis de cette école, qui a donné déjà tant d'artistes, dont le nom est marqué au livre d'or des gloires contemporaines, façonnés par ces maîtres de l'école lyonnaise qui maintiennent haut sa vieille renommée, vous apporterez dans l'art national cette note personnelle et locale que M. Larroumet définissait ici-même l'année dernière avec une finesse si pénétrante.

L'ambition de mieux faire nous trempe le cœur comme l'acier, disait le peintre Baudry. Ayez toujours cette fièvre ambition du mieux; qu'elle trempe votre cœur et votre volonté, et vous prendrez place dans l'élite de cette démocratie républicaine où il n'y a d'autres noblesses que celles du travail, du talent et de l'honneur.

M. André, au nom du conseil d'administration, donne ensuite lecture d'un intéressant rapport touchant le travail des élèves. Il évoque le souvenir des professeurs et des administrateurs morts au cours de l'année scolaire, et en particulier celui de M. Quivogne, conseiller municipal et ancien administrateur de l'école.

Il constate que le niveau de l'école s'est relevé, l'exposition des travaux des élèves en fait foi.

En terminant, M. André demande aux élèves une application soutenue et une exactitude meilleure pour la prochaine année.

M. Auguste Bleton, secrétaire du Palais des Arts, a donné lecture du palmarès.

L'Affaire de la Valbonne

On a beaucoup parlé, au camp de la Valbonne, d'un singulier incident qui se serait passé avant-hier matin.

Voici les faits : Mardi matin, le 96^e d'infanterie exécutait des exercices en campagne. Les hommes, armés de cartouches à blanc, tiraient sur un ennemi imaginaire, lorsque subitement l'ordre de cesser le feu fut donné.

Le colonel du régiment, M. Martin, qui surveillait les exercices, avait entendu ou cru entendre des balles siffler à ses oreilles.

Les fusils des hommes les plus rapprochés du colonel furent aussitôt saisis et examinés. On ne constata rien d'anormal dans les canons des armes.

Les hommes — presque tous des élèves caporaux — furent fouillés. Aucun n'avait de cartouches à balles et tous protestèrent énergiquement quand ils surent que ces mesures de méfiance étaient prises parce qu'on avait tiré sur le colonel.

dent, a envoyé au camp un de ses officiers d'ordonnance pour faire une enquête.

Nous tiendrons, s'il y a lieu, nos lecteurs au courant.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LYON

Deuxième Canton

Comité central des Républicains radicaux du II^e arrondissement

Elections au conseil général et au conseil d'arrondissement du 31 juillet 1893

Électeurs du deuxième canton de Lyon.

Vous êtes appelés à élire dimanche 31 juillet vos représentants au conseil général et au conseil d'arrondissement.

Citoyens, les candidats que nous vous présentons vous présentons vous sont connus.

Ils font partie l'un et l'autre depuis près de vingt ans du comité central qui plusieurs fois déjà leur a témoigné sa confiance.

Au moment où la réaction, déguisée sous le drapeau, cherche à surprendre le suffrage universel sous les apparences du libéralisme, nous croyons devoir vous représenter de nouveaux hommes que nous avons vus dans l'accomplissement de leur mandat poursuivre sans cesse et souvent avec succès la réalisation des réformes démocratiques qui ont toujours été inscrites dans nos programmes.

Citoyens, leur passé répond de l'avenir et vous pouvez compter aussi bien sur leur expérience des affaires publiques que sur leur dévouement à nos institutions républicaines.

Vive la République !

Pas d'abstentions, votez tous pour les citoyens REBATTEL, conseiller général sortant, ex-président de ce conseil; THOMAS, conseiller d'arrondissement sortant.

La commission exécutive :

Bardin, Brotonnière, Brilhet, Côté, Fourrier, Georges Hoffherr, Kemler, Labrousse, Martinat, Romea, Mignot, Thiry, Tournier, Turcan.

Troisième canton

Nous recevons les communications suivantes :

Comité radical du I^{er} arrondissement. — Le citoyen Villard, propriétaire du café, place Sathonay, 4, prévient les électeurs qu'il ne siège dans son local que l'ancien comité radical du I^{er} arrondissement, fondé en 1888, d'où sont sortis les principaux élus aux élections municipales de cette même année.

Le comité radical du I^{er} arrondissement se joint à la protestation dudit propriétaire et engage tous les électeurs de voter pour le citoyen Joanny Méra, adjoint au maire de Lyon, président de la délégation cantonale du I^{er} arrondissement qui est élu de sa liste.

Ce soir, à 8 heures 1/2, réunion plénière du comité. Très urgent.

Comité radical du premier arrondissement (entresol)

Citoyens.

Vous êtes appelés à nommer un conseiller général en remplacement du citoyen Nolot, démissionnaire.

Au nom du comité radical du premier arrondissement, nous vous proposons à vos suffrages le citoyen Petrus Vignat, député, conseiller municipal, chef de nos convulsions républicaines éprouvées, s'alliant à la loyauté et à l'indépendance du caractère.

Depuis quatre ans, cet homme représente au conseil municipal, le citoyen Petrus Vignat, enfant de notre arrondissement, siège de ses principales affaires, s'est montré le serviteur fidèle et avisé de notre laborieuse démocratie, en combattant les projets chimériques et les aventures financières qui risquent de nous conduire à la ruine.

Son expérience des affaires, son intelligence et ses capacités sont de sûrs garants que nos intérêts ne sauraient être placés en de meilleures mains.

En votant pour le citoyen Petrus Vignat, vous votez pour la bonne gestion de nos finances départementales, pour les légitimes revendications des classes ouvrières, pour le respect des intérêts et des droits trop souvent sacrifiés au petit commerce, enfin, pour la maintenance et le développement de nos institutions républicaines.

Vive la République !

Les délégués du comité radical (entresol) du I^{er} arrondissement et du comité de l'Union des républicains radicaux :

Neveux, président de la chambre syndicale de la boulangerie, secrétaire de l'Union des chambres syndicales lyonnaises; Garçon, commerçant; Degos, industriel; Boucher, employé de commerce; Pinard, ouvrier tisseur.

Comité central des républicains radicaux du I^{er} arrondissement. — Une réunion privée du comité aura lieu ce soir jeudi 28 juillet, à huit heures et demie, salle de la brasserie Tony Roche, quai de la Pêcherie, 1.

Ordre du jour : audition du citoyen Sarve-Briquet, candidat au conseil général.

Quatrième Canton

Union des républicains indépendants et socialistes du V^e arrondissement. — Aujourd'hui, à 8 heures du soir, réunion privée du comité, chez le citoyen Mercier, quai de Jaurès, 42.

Ordre du jour : Elections aux conseils général et d'arrondissement.

Urgence.

Port ouvrier, groupe de Vaise. — Tous les adhérents sont convoqués d'urgence pour ce soir jeudi 28 juillet, à 8 heures du soir, salle Mercier, quai Jaurès, 42.

Ordre du jour. — Election au conseil général et d'arrondissement; prière d'être exact.

Masson, sa candidature ne sera pas proposée; d'ailleurs le citoyen Masson s'étant retiré avant le vote définitif et n'ayant reçu aucune notification officielle, ignore encore à l'heure actuelle la décision de l'assemblée.

Comité de concentration républicaine du III^e arrondissement. — Les citoyens faisant partie du comité sont invités à se réunir aujourd'hui jeudi 28 juillet, à 8 heures 1/2 du soir, au siège du comité, brasserie Corrompié, pour entendre le citoyen François Coquet, candidat au conseil général, et le citoyen Jean Forêt, candidat au conseil d'arrondissement.

Comité socialiste révolutionnaire du 3^e arrondissement. — Grande réunion publique électorale, ce soir jeudi, à 8 heures, salle Rivoli, 232, avenue de Saxe; ordre du jour : candidature Culin.

Prière de se munir de sa carte d'électeur. Prix d'entrée : 0 fr. 15.

Canton de Villeurbanne

Comité de l'Alliance des groupes républicains socialistes. — Mardi, électeurs du quartier des Brosses, sous la présidence d'un conseiller municipal de Bron, ont tenu une réunion publique. Les citoyens Rochet, candidat au conseil général et Roche, candidat au conseil d'arrondissement, ont exposé leur programme et déclaré qu'ils étaient républicains sincères et prêts à se dévouer pour les intérêts du canton.

Après diverses questions posées par les électeurs présents et par le citoyen Gelas, conseiller municipal de Villeurbanne qui demande quelques explications au sujet des travaux de Jonage, l'assemblée a acclamé à l'unanimité moins une voix les deux candidats.

— Jeudi 28 courant, à 8 heures du soir, réunion publique des électeurs du quartier, salle Cote, chemin de Barabaz, 52. Audition des candidats.

Vendredi 29 courant, à 8 heures du soir, réunion publique des électeurs à Vénissieux, salle de la Mairie. Audition des candidats.

— Samedi 30 courant, à 8 heures du soir, réunion publique au Palais d'Élé, rue Feuillat.

Tous les électeurs du canton sont invités à cette dernière audition des candidats.

Nous recevons la communication suivante :

Hier soir, une réunion publique organisée par le comité des groupes républicains socialistes du canton de Villeurbanne, rassemblait les électeurs au quartier de Saint-Fons.

Le citoyen Rochet, candidat au conseil général, après avoir exposé son programme et répondu victorieusement aux questions qui lui étaient posées, a été choisi candidat par 97 voix contre 7 au citoyen Garapon.

Comité de l'Union des forces républicaines socialistes. — Les citoyens du canton sont invités à la grande réunion publique qui aura lieu vendredi prochain 29 juillet au Palais d'Élé, 61, chemin Feuillat, à Monplaisir, à 8 heures du soir.

Les candidats du comité, les citoyens Garapon, pour le conseil général et Fays, pour le conseil d'arrondissement, y seront présents, ainsi que tous les autres candidats y sont invités.

Pour le comité : Le secrétaire, Nony.

RHONE

Canton de Vaugneray

La Demi-Lune. — Aujourd'hui, à 8 heures et demie du soir, aura lieu une réunion publique à la Demi-Lune, salle Gély, successeur de Colas, pour entendre MM. Périer et Gras, candidats aux conseils général et d'arrondissement.

La porte ne sera fermée à aucun électeur, MM. Périer et Gras n'ayant pas, comme M. Ferrouillet, l'habitude de s'écarter : Voici le moment de se montrer, cachons-nous.

Saint-Laurent-de-Chamousset

Les nouvelles des candidatures de MM. Boiron et Bois (car désormais ces deux noms ne sont plus séparés par les électeurs) nous arrivent de plus en plus mélangés.

Les électeurs ont compris qu'entre M. Faurax et M. Bois, il n'y avait ni malice à hésiter. M. Faurax, outre ses attaches et ses sentiments réactionnaires qui ne représentent l'opinion de la démocratie du canton de Saint-Laurent, demeure à Lyon, au fond des Brotteaux, où il fabrique des voitures de luxe et où il a aucun rapport avec les habitants du canton qui ont besoin du charbon et non du carrossier.

Tandis que le docteur Bois demeure au milieu de ses mêmes habitants, passant son temps à soigner tous ceux qui méritent ses secours, toujours à la disposition des pauvres comme des riches — et placé de manière à être accessible à tous — ce qui n'est pas précisément le cas de M. Faurax, qu'il faudrait aller chercher à l'autre bout du département.

Aussi chaque jour davantage les électeurs montrent leurs préférences pour M. Bois. A Villecheny, M. Faurax vient encore d'essayer une réunion publique. Malgré sa réclame, il n'a pu réunir que trente auditeurs — la plupart réactionnaires avérés. Il va sans dire que le maire et l'adjoint qui ont spécialement convoqués s'étaient bien gardés d'aller contempler M. Faurax tiquant sur sa boutonnerie.

S'il en est partout ainsi, nous craignons bien que M. Faurax n'aille pas embellir la minorité réactionnaire du conseil d'arrondissement.

Voici la proclamation que MM. Boiron et Bois viennent d'adresser à tous les électeurs du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Chers citoyens,

Vous nous connaissez assez et depuis assez longtemps pour que nous n'ayons pas besoin de vous parler longuement de nous.

Républicains et fiers de nos intérêts publics, c'est à ce double titre que nous avons été plusieurs fois déjà nommés, l'un conseiller général, l'autre deux conseillers municipaux.

Nous marchons et marcherons d'accord, résolus à maintenir entre nous cette union qui est indispensable entre deux représentants de canton et sans laquelle les véritables intérêts de nos communes et de ses habitants ne peuvent être sérieusement sauvegardés.

Nous demeurons et vivons d'ailleurs au milieu de vous, bien placés pour être au courant de vos aspirations et de vos besoins, et capables de la portée de vous tous qui, en nous nommant, serez ainsi assurés de toujours nous trouver, l'un ou l'autre, pour ne pas dire l'un et l'autre, au chef-lieu du canton.

Vive la République !

A. Bomon, docteur Bois.

Canton de Saint-Rambert-en-Bugey

On nous écrit :

Les républicains dont M. Comte est l'élu se demandent, non sans surprise, pour quelle raison et dans quel but le conseiller sortant semble vouloir s'esquiver d'un débat public et se contenter de nous faire savoir qu'un petit nombre d'amis très sur le volet ont acclamé sa nouvelle candidature. M. Comte craint-il des questions indiscrètes ? Craint-il le fait de son mandat ?

Les républicains sont bons enfants, ils pardonnent généralement aux citoyens qui, à leur insu, ont commis des erreurs ou dont la bonne foi a été surprise. Quand on déjeune avec un préfet, dîne avec un député et soupe avec un sénateur, doit-on craindre de se trouver en face de ses bénéficiaires ?

Rendre compte de son mandat est le devoir de M. Comte, et c'est le droit des électeurs. Un électeur.

INCENDIE A LA VILLETTE

A minuit et demi, un incendie s'est déclaré, 34, rue de la Villette, chez M. Perrossier, forgeron.

Le feu a complètement détruit un assez vaste hangar, et endommagé le toit d'une maison voisine.

A 1 heure 30 l'incendie était complètement terminé.

Les pertes sont évaluées à 5,000 fr.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 28 juillet, 2104 jour de l'année.

Premier quartier le 31; Pleine lune le 8. Soleil : lever, 4 h. 30; coucher, 7 h. 42.

Les complices de Ravachol. — Béala et Mariette Soubère, les complices de Ravachol, ont été transférés de la maison d'arrêt de Saint-Etienne à la prison Saint-Paul à Lyon.

Ils comparaitront mercredi prochain 3 août, devant la chambre des appels correctionnels de Lyon.

La Guilloitine roulante. — Le tramway de Neuville, qui part de Fontaine à 2 h. 15, a tamponné une voiture marchant sur la quai Saint-Vincent. Le derrière de la voiture a été seul endommagé.

Si la voiture marchant n'avait pas été atteinte obliquement, on avait probablement la mort d'une personne à déplorer.

Un forcené. — Sur le pont Tilsitt, hier soir, à neuf heures, une rixe est survenue entre Charles Flamand, 22 ans, marchand forain, rue Belfort, 4, et un autre individu qui a pris la fuite.

MM. Girardon et Ponsard, qui avaient voulu s'interposer, furent malmenés par Flamand qui a été conduit à la permanence.

Pendant que M. Cousin, commissaire de police, interrogeait les témoins, Flamand tira un long couteau de sa poche et essaya de frapper le sous-brigadier Lagat.

Ce dernier put heureusement, mais non sans peine, désarmer ce forcené qui a été mis en lieu sûr.

Accident du travail. — Un bien regrettable accident s'est produit hier matin à sept heures, à la tannerie Simon Ulmo, à Oullins.

Un manœuvre, Jean Francoini, âgé de 26 ans, d'origine italienne, faisait marcher la machine dite « hacheuse ».

Par suite d'un faux pas, le malheureux tomba dessus et eut le bras gauche pris par un cylindre.

Attristés par les cris du blessé, plusieurs personnes accoururent. M. Long, chef de fabrication et M. Gacon, mécanicien, se hâtèrent d'arrêter la machine, mais il était malheureusement trop tard. Le bras était broyé et ne tenait plus au corps que par quelques lambeaux de chair.

Le blessé fut conduit dans une pièce où le docteur Desbat vint le voir.

Après lui avoir donné des soins, le médecin le fit transporter à l'Hôtel Dieu.

Francoini est marié et père de famille. Sa femme s'est évanouie quand on lui a annoncé l'accident dont il venait d'être victime; elle est actuellement aliée.

Le gendarmier d'Oullins s'est transporté sur les lieux pour voir à qui incombait les responsabilités de cet accident.

Noyade. — Dans l'après-midi d'hier, plusieurs jeunes enfants se baignaient dans les fossés du fort de la Vitirolerie.

Tout à coup un d'eux, prit d'une indisposition subite, disparut en appelant à l'aide. Plusieurs personnes, accourues aux cris de ses camarades, plongèrent à diverses reprises à l'endroit où le corps avait disparu. Mais, malgré tous leurs efforts, ils ne purent retrouver le cadavre.

Personne ne connaissant l'identité du défunt, le corps a été transporté à la Morgue.

Arrestation. — Les agents de la sûreté ont arrêté hier soir, sur la place Bellecour, un sieur Roy, âgé de 25 ans, cuisinier, recherché pour de nombreux vols commis dans le centre de la ville.

Cet individu a été écroué et mis à la disposition du procureur de la République.

Faux-monnayeur. — Nicolas F., marchand de déchets, demeurant à Lyon, a été écroué pour émission de fausse monnaie.

meilleurs auspices, tous les clubs de la région y seront officiellement représentés, et plus de 80 concerts ont envoyé leur engagement.

A la liste déjà longue des prix publiés viendront s'ajouter de nombreux prix en nature qui parviennent chaque jour au comité.

UN VOYAGE EN CHINE

Tel est le titre d'un nouvel opéra comique qui est appelé, nous assure-t-on, à éclipser l'œuvre de Bazin. On nous dit, mais nous ne saurions le garantir, que le libretto est de l'auteur regretté de *Mademoiselle Giraud ma femme*. La musique, malgré son caractère oriental, n'est pas d'importation asiatique; son auteur est un Lyonnais appartenant au monde commercial, qui déjà s'en est ému. L'interprétation sera parfaite, il est question de l'engagement de deux jeunes artistes enlevés à coups de dollars à l'imprésario qui les avait embauchés récemment pour l'Extrême-Orient. Aucun élément de succès ne manquera, la mise en scène sera à la hauteur de la musique.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles HOFFHERR, LUTZIUS, UMDENSTOCK, BLACHE, SIGWALT, DUPUIS, VIGNET, GENESTÉ et PELISSIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

M^{me} Veuve Georges HOFFHERR, née Marie-Madeleine SIGWALT

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu le vendredi, 29 juillet, à 9 heures 3/4.

Le convoi partira du Temple protestant, quai de la Guillotière, où le corps est déposé, pour se rendre de là au cimetière de Loyasse.

BATEAUX CAPTURÉS

Londres, 27 juillet.

Ce soir, la canonnière anglaise « Francis » est passée au large de Sandgate se rendant à Douvres; elle ramenait deux bateaux pêcheurs français qui ont été capturés dans les eaux anglaises à Dungeness, près de Cherbourg.

A PITTSBURG

Pittsburg, 27 juillet.

Deux anarchistes qui étaient allés en prison voir Bergman, l'auteur de l'attentat contre M. Frick, ont été arrêtés comme suspects.

On a découvert un complot pour faire sauter une des usines de Carnegie. Pendant une absence momentanée des ouvriers mécaniciens on avait ouvert les conduites du gaz des hauts-fourneaux, dans lesquels se trouvaient 144 ouvriers; ce n'est qu'un pur hasard qui permit de découvrir le fait et d'éviter ainsi une catastrophe.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

COMMUNICATIONS DIVERSES

Comité central de la Jeunesse Socialiste Révolutionnaire de Lyon. — Ce soir, réunion extraordinaire de tous les adhérents, salle Marcellin, 105, avenue de Saxe, à 8 heures précises. Ordre du jour : Questions diverses extrêmement importantes.

227^e Société de secours mutuels (dite de l'Amitié des employés de commerce de Lyon). — Ce soir, 28 courant, à 9 heures, assemblée générale, café Buthion, place de l'Hôpital.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de l'Alliance républicaine socialiste du VI^e arrondissement. — Jeudi, 28 juillet, à 8 heures du soir, réunion plénière au local habituel, cours Vitton, 48.

Ordre du jour : Compte rendu des délibérations du conseil de préfecture; Questions diverses.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Théâtre-Bellecour (salle indienne). — A 8 heures et demie, le Théâtre du Chat-Noir. — Voir le programme aux Echos.

Concerts Bellecour. — Ce soir, jeudi, 28 juillet, à 8 h. 1/2, grand concert.

Première partie. — Les Maîtres ouverture (Pedrotti). — Mélanie, 2^e audition (de Boissieu). — Les Gnomes (Elienberg). — L'Africain, grande fantaisie (Meyerbeer).

Deuxième partie. — Marche héroïque (Saint-Saëns). — Polka, valse (Strauss). — Rapido hongroise (Liszt). — Les Fauvettes

